

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 04/04/2023

VOI.23.00.A00603

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise VINCI FACILITIES et L'EST ELECTRIQUE
Considérant que des travaux de remplacement d'une porte de garage rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 18/04/2023 au 19/04/2023 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 18/04/2023 et jusqu'au 19/04/2023, une mise en impasse est instauré, RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU, au droit du n°5, ponctuellement.

Article 2 : À compter du 18/04/2023 et jusqu'au 19/04/2023, la circulation s'effectue à double sens, RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU, dans sa section comprise entre la RUE SAMBIN et le n°5, ponctuellement.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SERVICE ETUDES ET TRAVAUX.

Article 4 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 4 AVR. 2023

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF

Conseillère Municipale Déléguée



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT



PHYSICS 551

LECTURE 1

1.1

1.2